

Pourquoi m'engager dans la lutte préventive contre le frelon asiatique ?



Introduit accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique s'est rapidement installé sur la majorité du territoire. Il est maintenant solidement implanté en Bretagne et représente un réel danger pour l'homme, la biodiversité et l'apiculture.

La protection de(s) la population(s) passe inévitablement par une diminution du nombre de nids. A l'heure actuelle, le seul moyen préventif est le piégeage des fondatrices au printemps.

Comment je peux agir ?

- **Disposer des pièges sur le territoire communal**
Ces pièges permettront de piéger les fondatrices. Elles ne pourront donc pas initier la construction de nouveaux nids et, par conséquent, la libération d'ouvrières et de nouvelles fondatrices à l'automne. Il faut compter environ 3 € / piège et 26 € / litre d'attractif (correspondant à 100 recharges). La recette se trouve sur la brochure ci jointe.
- **Désigner un ou plusieurs employé(s) communal(aux) en charge des pièges**
La campagne de piégeage régionale se déroulera du 1^{er} avril au 15 mai 2017. Cette campagne peut sembler « courte » mais permettra de minimiser l'impact de ce piégeage sur les autres insectes non ciblés. Les pièges doivent être vidés et l'attractif remplacé régulièrement (cf. brochure ci jointe).
- **Prendre contact avec la FGDON, le syndicat apicole ou le GDSA de votre département et/ou un référent apicole de votre commune.**

